

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 31	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-35 :

Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Fantenotte" - 25 boulevard d'Alsace à Metz.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment sa fiche action n°16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015,

VU la demande transmise par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 1^{er} avril 2016 concernant le soutien aux travaux de réhabilitation de la copropriété « Fantenotte » située au 25 boulevard d'Alsace à Metz-Borny,

VU le montant des travaux subventionnables de 58 302 €,

DECIDE de participer à la réhabilitation de la copropriété « Fantenotte » située 25 boulevard d'Alsace à Metz-Borny à hauteur de 10% des travaux subventionnables, soit 5 830 € au maximum, répartie comme suit,

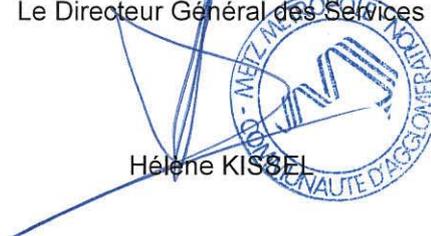
Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole	Type de Travaux
Syndicat des copropriétaires « Fantenotte »	25 bd d'Alsace METZ BORNLY	8 632 €	863 €	Sécurisation d'un hall d'entrée (n°25)
		49 670 €	4 967 €	Réfection des colonnes d'eau usées

DECIDE d'affecter 5 830 € sur l'autorisation de programme 2016 de 2 100 000 € consacrée au logement social pour financer les travaux précitées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 35 – Subvention aux travaux de réhabilitation de la copropriété "Fantenotte" – 25 boulevard d'Alsace à Metz.	1	
Point 36 – Projet de construction par l'OPH de Montigny-lès-Metz et 10 logements rue Colson à Montigny-lès-Metz ; demande de financement. Annexe : Convention financière.	1 1	
Point 37 – Projet de construction par MHT de 30 logements ZAC du Sansonnet à Metz ; demande de financement. Annexe : Convention financière.	1 1	
Point 38 – Projet d'acquisition en VEFA par Est Habitat Construction de 28 logements rue Clémenceau à Ars-sur-Moselle ; garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 42295. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
Point 39 – Projet de construction par ICF Habitat Nord-Est de 15 logements rue Mazarin à Metz ; garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 46228. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
Point 40 – Projet de construction par LOGIEST de 6 logements Château de Grimont à St-Julien-lès-Metz ; garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 46385. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
Point 41 – Projet de construction par MHT de 4 pavillons rue des Chênevières à La Maxe ; garantie d'emprunt. Annexe : Contrat de prêt 46242. Annexe : Convention financière.	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.T.A.J.
12 MAI 2016
ARRIVEE
CONTROLE DE LEGALITE



Fait à Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL